



Gamers Assembly : Occitanie Edition 2019

Règlement Rocket League

Association Futurolan - 11, rue Paul Gauvin - 86280 Saint-Benoît
Tél : 05.49.45.00.89 - fax : 09 72 22 66 58
tournois@futurolan.net - www.futurolan.net
N° SIRET : 443 058 110 00026 - APE : 94992
N° de déclaration en préfecture : 086301 1731



Historique des changements

DATE	VERSION	DESCRIPTION
06/05/2019	V1.0	Rédaction du modèle GA : Occitanie Edition 2019
09/05/2019	V1.1	Modif lots / cashprize
18/05/2019	V1.2	Modification de l'âge requis pour participer au tournoi.



Tables des matières

I - Règles générales	4
I.1 - Application du règlement	4
I.2 - Date et lieu	4
II – Eligibilité	4
II.1 - Participation au tournoi	4
II.2 - Capitaine et/ou Manager de l'équipe	5
II.3 – Joueurs	5
II.4 - Age minimum	5
III - Matériel	5
IV - Jeu & format du tournoi	5
IV.1 - Version du jeu	5
IV.2 - Format de match	5
IV.3 - Déroulement d'un match	6
IV.4 - Phase de poule	6
IV.5 - Phase finale	6
V - Infractions au règlement	7
VI - Stream & rediffusion	7
VII - Matches sur scène	7
VII.1 - Accès arrière-scène/scène	8
VII.2 - Planning arrière-scène/scène	8
VII.3 - Équipements imposés	8
VII.4 - Pénalités	9
VIII - Gains	9



I - Règles générales

I.1 - Application du règlement

En vous inscrivant au tournoi de la Gamers Assembly : Occitanie Edition via la billetterie en ligne, vous acceptez sans réticence ou interprétation de respecter ce règlement. L'organisation se réserve également le droit de prendre des décisions sur des points non-couverts par ce règlement ou même contraire à celui-ci dans le but de conserver l'esprit sportif et l'équité de la compétition.

FuturoLAN se réserve le droit de modifier à tout moment ce règlement. Il est du devoir des participants de vérifier qu'il connaisse la dernière version du règlement. Si des modifications sont apportées au règlement, elles seront répertoriées dans l'historique des changements en page 2 dudit règlement.

I.2 - Date et lieu

La Gamers Assembly : Occitanie Édition se tiendra du 21 au 23 Juin 2019 au Sud de France Arena (34).

Toutes les informations pratiques se retrouvent sur notre site internet :

<https://oes2019.gamers-assembly.net/infos>

Il s'agit d'un évènement "offline" "LAN", pour participer au tournoi, votre présence sur site est obligatoire.

Le tournoi Rocket League Gamers Assembly Occitanie Edition 2019 se déroulera du 22 Juin 2019 10h00 au 23 Juin 2019 18h00.

II – Eligibilité

II.1 - Participation au tournoi

Pour participer à ce tournoi, vous devez n'être banni d'aucune compétition officielle pour triche.



II.2 - Capitaine et/ou Manager de l'équipe

Un capitaine d'équipe devra être choisi au sein de votre équipe afin de faciliter l'organisation en début de tournois (notamment pour les "captain time", auquel seulement les capitaines/managers de chaque équipes devront être présent). Concernant le manager, il n'est autorisé d'en avoir qu'un seul par équipe. Cependant, et si l'équipe le souhaite, ce dernier peut remplacer le capitaine d'équipe lors d'un captain time.

II.3 – Joueurs

Le tournoi se joue en équipe de 3 joueurs (trois).

II.4 - Age minimum

Le tournoi Rocket League est accessible à partir de l'âge de 12 ans.

III - Matériel

Pour participer à ce tournoi, il vous faudra :

Votre ordinateur, alimentation, câble Ethernet (minimum 10m) clavier, souris, manette et casque audio.

IV - Jeu & format du tournoi

IV.1 - Version du jeu

Rocket League doit être à jour avec la dernière version disponible via Steam.

IV.2 - Format de match

Les matches de poules seront joués en BO3.

Les matches de l'arbre seront joués en BO3 et en BO5 pour les demie finales winner bracket ainsi que pour la finale en loser bracket.

Finales du winner bracket en BO7.

Finale sur scènes jouées en BO7 avec une victoire d'avance pour l'équipe qui vient du winner bracket.



IV.3 - Déroulement d'un match

Mode de jeu : Footcar

Arène : DHF Stadium

Taille de l'équipe : 3v3

Bots : Pas de Bots

Région : Europe

Joignable par : Nom / Mot de passe

Validation du résultat directement auprès des admins du tournoi, un screenshot sera demandé en cas de litige.

Pensez à en prendre un à chaque fin de match.

IV.4 - Phase de poule

- Pour 16 Teams : Tout le monde se rencontre
- Pour plus, nous consulter.
- Les matchs seront joués en BO3, une victoire rapporte 3 points et 0 point pour une défaite
- Le départage lors de la phase de poule est le suivant :
 - Plus grand nombre de point
 - Goal average (différence buts inscrits/encaissés)
 - Confrontation directe.

IV.5 - Phase finale

Les équipes/joueurs qualifié dans la phase finale seront répartis en fonction de leur place lors des poules.

Exemple de format :

Arbre double élimination avec loser bracket, 16 teams.

L'ensemble des équipes seront répartis en fonction de leur place lors des phases de poules.

Le loser bracket seras joué en BO3 jusqu'à la finale qui elle seras joué en BO5.

L'ensemble des matchs devront être jouer à la suite, des pauses seront octroyées entre les matchs selon le déroulement du tournoi.

En cas de plus grand nombre de participants, l'arbre sera évolutif mais tout le monde jouera au DAY 2.

V - Infractions au règlement

Utiliser un bug ou une autre action qui change le principe du jeu est interdits et sanctionnés par l'organisateur (Cheats, hacks etc...).

VI - Stream & rediffusion

Le tournoi sera diffusé à l'adresse suivante : <https://www.twitch.tv/rocketbaguette> (casté par Rocket Baguette).

Vous n'êtes pas autorisé à diffuser vos propres matchs. Un stream mis à disposition par l'organisateur choisira les matchs diffusés pendant l'évènement. Vous serez prévenu et devrez attendre l'accord des administrateurs du tournoi pour lancer votre match lorsque celui-ci est retransmis.

Des interviews sur certain match casté seront réalisés par rocket baguette, celle-ci seront de 5 min, les administrateurs vous accompagneront pour l'interview afin de fluidifier le déroulement de celle-ci.

VII - Matchs sur scène

Les joueurs doivent accepter les conditions particulières liées à la scène, notamment :

- éclairage spécial
- flexibilité du planning et contraintes de timing
- équipement imposé
- mouvements et placement des techniciens audiovisuel FuturoLAN
- mouvements du staff technique
- respect des partenariats et des exigences partenaires de la Gamers Assembly : Occitanie Edition

Les joueurs ne pourront notamment pas faire valoir un partenariat joueur ou équipe s'il entre en conflit avec un partenaire Gamers Assembly : Occitanie Edition (sauf équipements joueurs à apporter, voir art IV.).

Dans tous les cas, l'organisateur se réserve le droit d'autoriser ou d'interdire tout accessoire ou équipement sur scène qu'il jugerait inapproprié, sans justification d'aucun motif.

VII.1 - Accès arrière-scène/scène

L'accès arrière scène/scène est sujet à accréditation spéciale délivrée au point d'accueil arrière-scène. Seuls les joueurs et un coach par équipe seront habilités à leur arrivée.

Seuls les responsables scène peuvent donner des accréditations supplémentaires (notamment pour les photographes/caméraman d'équipe).

VII.2 - Planning arrière-scène/scène

Les joueurs doivent se présenter à l'accueil arrière-scène au moins 1h avant leur passage prévu sur scène.

Le « show » scène doit démarrer à l'heure exacte indiquée sur le planning : les joueurs doivent donc être prêts à monter sur scène au moins 15 minutes avant l'heure du match indiquée.

Les joueurs disposeront de 30min pour faire leurs réglages et leurs échauffements sur leurs configurations.

Durant le match, une pause de 5 minutes maximum sera effectuée entre chaque manche.

Les joueurs ne pourront pas quitter l'arrière-scène sans la permission du staff durant les 15 minutes qui précèdent le passage sur scène.

VII.3 - Équipements imposés

Une partie du matériel de jeu sur scène est imposé :

- PC
- Ecran
- Casque audio

Les seuls éléments que les joueurs doivent apporter sont :

- Clavier ou Contrôleur de jeu
- Souris / Tapis de souris
- Manette

Tout équipement supplémentaire sera sujet à autorisation par l'organisateur.

De plus, les joueurs doivent utiliser le logiciel de communication vocale fourni par le staff (sauf si le jeu propose une communication vocale intégrée). Aucun autre logiciel (ou serveur) ne pourra être utilisé.

VII.4 - Pénalités

Tout manquement au respect des consignes de scène sera porté aux administrateurs tournoi pour sanctions.

Sur décision de l'organisateur, chaque manquement pourra également faire l'objet d'une pénalité sur la récompense potentielle du joueur (ou de son équipe) à hauteur de 20% de la récompense obtenue. Ces pénalités sont cumulatives.

En dernier recours, l'organisateur pourra prononcer la perte du match prévu sur scène.

VIII - Gains

S'agissant des lots, la responsabilité de l'Association organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés. L'Association organisatrice n'est ni fournisseur, ni vendeur, ni distributeur des lots (sa responsabilité étant limitée à l'acte juridique de leur délivrance) et n'endosse aucune responsabilité contractuelle relative au transport, au bon fonctionnement, à l'emploi, à la conformité aux normes auxquelles ils sont éventuellement soumis ou à la sécurité d'utilisation des lots attribués. L'Association organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs lots.

L'association organisatrice se réserve le droit de toute modification (inversion, suppression ou ajout) sur les lots distribués.

Après consultation et approbation des joueurs, le cashprize remporté par l'équipe sera versé à un seul joueur / entité. Par défaut, les gains seront reversés à la personne morale ou physique enregistrée lors de l'achat du slot.

Le règlement des gains s'effectuera sous un délai de 90 jours maximum, dans la mesure où toutes les informations nous ont été transmises. Cependant, il faudra communiquer ceci à la fin du tournoi, en compagnie d'un des arbitres du tournoi, veuillez donc à ne pas partir sans en informer les officiels du tournoi.



Tout bénéficiaire de dotation de type lot et/ou cashprize a 6 mois après la date de fin de l'événement pour réclamer sa dotation à l'association organisatrice, passé ce délai toute dotation est considérée comme définitivement perdue et ne pourra plus être réclamée.

Une équipe déclarant forfait ou étant disqualifiée de la compétition ou portant préjudice au bon déroulement du tournoi peut se voir retirer ou modifier ses gains en fonction de la gravité de la situation. Dans ce cas, cette décision sera portée au Directeur des tournois.